



16ème législature

Question N° : 2384	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > Difficultés de l'Établissement français du sang	Analyse > Difficultés de l'Établissement français du sang.
Question publiée au JO le : 18/10/2022 Réponse publiée au JO le : 29/11/2022 page : 5870		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés rencontrées par l'Établissement français du sang. Le travail qu'il mène en faveur du don du sang est essentiel et même vital pour les concitoyens. Malheureusement, les difficultés (pénurie de personnels, préservation du modèle éthique) ne sont pas nouvelles et se sont même accrues ces dernières années, en particulier depuis la crise sanitaire. Il lui demande donc comment le ministère entend répondre aux difficultés rencontrées par l'Établissement français du sang.

Texte de la réponse

Le Gouvernement soutient les activités de l'Établissement français du sang (EFS) et œuvre à la fois pour la préservation du modèle éthique français, la souveraineté et la qualité de la chaîne transfusionnelle. Dans ce cadre, l'attractivité des métiers fait l'objet d'un appui par le biais de revalorisations et de la modernisation des parcours professionnels. Une revalorisation des tarifs des produits sanguins labiles de 3,3 % en 2021 a permis de financer une enveloppe de 20 M€ destinée à une augmentation des salaires transposant le Ségur de la santé. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 acte, en outre, l'attribution d'une dotation complémentaire de 15 M€, s'ajoutant à la dotation de 10 M€ de l'Assurance maladie, dont la trajectoire a été actée en 2019. Cette dotation vise à prendre en compte les conséquences de l'inflation. Par ailleurs, la trajectoire de revalorisation des tarifs du plasma se poursuit, après une hausse de 8,4 % au 1er janvier 2022, une nouvelle augmentation de 9 % est prévue en 2023. L'attractivité des métiers de l'EFS, indispensable pour assurer la continuité de l'activité d'encadrement des dons, est soutenue par le développement de la téléassistance médicale en collecte, par l'évolution des formations des professionnels de la collecte, par l'accompagnement à la promotion du don et la modernisation des relations aux donneurs. Enfin, l'établissement est également soutenu financièrement pour certaines activités d'innovation et de recherche, notamment dans le domaine des bio productions. Le Gouvernement salue l'engagement des associations de donneurs et reste très attentif à la gestion des stocks de produits sanguins labiles indispensables à la prise en charge hospitalière des patients sur tout le territoire national, et plus généralement, à la préservation du modèle français de la transfusion.